

Paris, le mardi 20 mars 2018

Communiqué de presse

Parution du premier bilan national de la surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

A l'occasion de la journée française de l'allergie ce mardi 20 mars, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé annoncent la parution du premier bilan national de la surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant.

Les deux ministères se réjouissent de la publication du premier rapport annuel élaboré conjointement par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), ATMO France (qui fédère les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) et l'association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF®). Ce rapport présente à la fois le bilan de la surveillance nationale réalisée en 2017, ainsi que les outils avec lesquels le public peut s'informer en temps réel de la présence de pollens dans son environnement. Il détaille également les bons gestes à adopter pour se prémunir de ces risques allergiques¹.

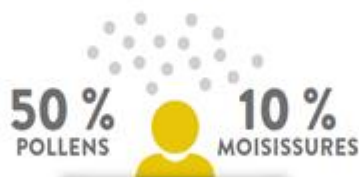
Les allergies respiratoires touchent aujourd'hui un Français sur quatre. Les pollens et les moisissures en sont en grande partie responsables. Chaque année, des millions de Français subissent les conséquences d'une allergie aux pollens plus ou moins invalidante (rhinite, conjonctivite, asthme, etc.)².

CHIFFRES CLÉS

Nombre de personnes concernées
par l'allergie respiratoire



Sources potentielles
de la gêne respiratoire



L'allergie respiratoire reconnue
comme maladie chronique



Les 40% restant des sources potentielles de gêne respiratoire sont dus aux acariens, poils d'animaux et poussières diverses.

Les premiers rangs mondiaux sont occupés par les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète.

Source : Rapport d'expertise collective « Etat des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant » - Anses – Janvier 2014

¹ Voir infographie « Les gestes à adopter si vous êtes allergiques » : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/pollens-recommandations-sanitaires>

² Voir infographie « quels sont les effets sur la santé des pollens ? » : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/pollens-et-allergies>

Les saisons d'émissions de pollen varient selon les régions et la météorologie tandis que les risques d'allergies varient en fonction des espèces végétales et de la sensibilité des personnes. La mise en place d'une surveillance nationale permet d'informer les personnes allergiques et les professionnels de la santé des dates d'émission et des concentrations de pollens et de moisissures dans l'air ce qui permet d'adapter les traitements et les comportements, et ainsi de réduire les effets sur la santé.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé soutiennent financièrement ces travaux, confiés par arrêté du 5 août 2016, en application de la loi de modernisation de notre système de santé :

- au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) ;
- aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) volontaires, lorsqu'elles participent à la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant ;
- à l'association des Pollinarius Sentinelles de France (APSF®).

Pour en savoir plus :

- [Page « Pollens et Allergies » sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- [Page surveillance de la qualité de l'air sur le site du MTES](#)
- [Site Internet du RNSA](#)
- [Site Internet d'ATMO France](#)
- [Site Internet d'APSF®](#)

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse du ministère de la Transition écologique et solidaire : 01 40 81 18 07
Service de presse du ministère des Solidarités et de la Santé : 01 40 56 78 82